

COMPTE-RENDU

Conseil d'Administration

du 31 mars 2018

Présents : Valérie du Chéné, Valérie et Yves Segonne, Myriam et Chris Collins, France et Michel Daynac, Maylis Fontaine, Dominique Guégan, Pierre Castaing, Matthieu Courtiade et Dominique Bourgau.

Absents : Gilles Lestel et Mathieu Amigues

Compte-rendu : Dominique Bourgau

Durée : 1 heure

*
* *

> Début de la réunion 17 heures.

> La prochaine réunion du conseil d'Administration aura lieu **le samedi 5 mai à 17 heures**.

> Début de la réunion 17 heures.

1. Elections diverses

> Il a été procédé à des élections diverses :

> Elections du bureau

Ont été élues aux postes et responsabilités suivantes :

Président : Matthieu COURTIADÉ

Vice-présidente : Valérie du CHÉNÉ

Trésorière : Valérie SEGONNE

Trésorier adjoint : Michel DAYNAC

Secrétaire : Dominique BOURGAU

Secrétaire adjointe : Myriam COLLINS

> Le bureau est élu à l'unanimité.

> Tirage au sort des tiers sortant

Le tirage au sort pour le tiers sortant des membres du CA est le suivant :

> Mandat de 1 an renouvelable

- Muriel BELZONS

- Maylis FONTAINE

- Myriam COLLINS
- Dominique BOURGAU
- Mathieu AMIGUES

> Mandat de 2 ans renouvelable :

- Valérie du CHÉNÉ
- Pierre CASTAING
- France DAYNAC
- Michel DAYNAC
- Yves SEGONNE

> Mandat de 3 ans renouvelable :

- Chris COLLINS
- Dominique GUEGAN
- Gilles LESTEL
- Matthieu COURTIADÉ
- Valérie SEGONNE

2. Adhérents

L'association compte actuellement 200 adhérents, dont seulement 78 sont à jour de leur cotisation pour 2018. Certains adhérents n'ont pas réglé leur cotisation depuis plusieurs années, soit par négligence involontaire, soit délibérément.

Il s'agit tenir à jour de la liste des membres.

Selon les statuts, le non paiement de la cotisation entraîne la radiation, mais celle-ci doit être prononcée par le Conseil d'Administration.

Il a été décidé de transmettre un message de relance aux membres qui ne seraient pas à jour de leur cotisation pour l'année en cours (2018).

Pour les membres n'ayant pas réglé leur cotisation depuis 3 années (soit 2016 inclus), et en l'absence de réponse sous 2 mois, le Conseil décide la radiation.

Matthieu C est chargé de lancer ces démarches.

3. Adhésions

Une question s'est posée concernant l'adhésion à l'Ormeau des participants aux manifestations organisées à la bibliothèque.

Les échanges permettent de préciser que, notre association n'étant pas déclarée comme établissement commercial, la fréquentation du bar associatif n'est ouverte qu'aux seuls adhérents. C'est la raison pour laquelle il est demandé à toute personne venant consommer au bar associatif, d'adhérer.

En revanche cette obligation ne concerne pas la fréquentation de la bibliothèque et des manifestations qui y ont lieu.

Il a été décidé de faire une communication lors de chaque manifestation, rappelant que les échanges se poursuivent après la manifestation au bar associatif mais que la fréquentation du bar associatif nécessite l'adhésion, pour la soirée ou pour l'année.

Il sera également fait mention de ce point sur les communication écrites et les diffusions (foyers, mails, affiches, ...).

4. Bibliothèque

La question précédente entraîne les réflexions et décisions suivantes :

> L'Ormeau accueille la Bibliothèque Municipale. En contre partie, la Municipalité soutient financièrement et matériellement l'Association.

> La Bibliothèque Municipale fonctionne en partenariat avec la BDA Bibliothèque Départementale de l'Aude, avec notamment le passage du bibliobus et le prêt d'ouvrages et de mobilier.

> La convention liant la municipalité et la BDA doit être étendue et inclure l'Ormeau. Ce point avait été soulevé par les représentant de la BDA en 2013 lors de l'emménagement de la bibliothèque dans la Maison de l'Ormeau, mais sans suite. Matthieu et Myriam sont chargés de prendre contact avec la municipalité et la BDA pour établir cette convention tripartite. Ce conventionnement est important à acter pour définir les engagements respectifs et les responsabilités.

> Ce cadrage de responsabilités respectives permettra de vérifier auprès de notre assureur la couverture des contrats d'assurance de responsabilité civile. Michel prendra contact avec l'assureur pour ce point.

5. Commission Communication

Il a été décidé de créer une commission Communication. Cette commission, très étroitement liée à la Vie Associative, prendrait en charge notamment la rédaction et la diffusion du bulletin de l'Ormeau, le site internet, le compte Facebook, les listes de diffusion mail, etc.

Une réunion sera programmée avant la prochaine réunion de la Vie Associative, prévue le **jeudi 3 mai 2018** à 18h.

6. Travaux

>Les travaux de mise en conformité des locaux de stockage seront réalisés au mois de mai. Une journée de chantier participatif sera programmée également au mois de mai, avec notamment la pose du ballon d'eau chaude électrique.

>La mise en conformité des installations électriques sera engagée par la suite. Le remplacement des luminaires sera accompagné par une conception des ambiances lumineuses. Pierre C se propose de lancer une première étude et simulation. Yves, Chris et Myriam souhaitent être associés à cette réflexion. Matthieu transmettra les plans informatiques du bâtiment à Pierre.

>Le Conseil définit également l'amélioration du confort acoustique de la salle du bar comme une priorité urgente. Pierre proposera lors de la prochaine réunion des pistes de travail. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CA. Pour en débattre, il serait préférable que des éléments chiffrés soient présentés au lors du Conseil.

> Fin de la réunion à 18 heures.